



DELIBERATION CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 29/10/2025

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 23

Présents : 15

Nombre de suffrages : 21

Date de convocation

23/10/2025

Date d'affichage

24/10/2025

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

.././....

et publication du :

.././....

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-neuf octobre, l'Assemblée Délibérante, régulièrement convoquée, s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. BOURDAA Bruno.

Etaient présents :

Mme BIDART Michelle, Mme BLANDIE Marie-Christine, M. BONNASSIOLLE Daniel, M. BONNASSIOLLE Pierre, M. BONNASSIOLLE Jean-Pierre, M. BOURDAA Bruno, M. CHABROUT Guy, M. DEQUIDT Alain, Mme DURAND Pascale, Mme MAURIN Marina, M. METGE Jean-Paul, Mme MOUSSU-RIZAN Renée, Mme MULLER Véronique, M. SANCHEZ Laurent, Mme WEISS Myriam

Procuration(s) :

M. DE VICARI Olivier donne pouvoir à M. BOURDAA Bruno, Mme HONTAA Corinne donne pouvoir à M. SANCHEZ Laurent, M. JUNQUET Fabien donne pouvoir à Mme DURAND Pascale, M. MIMIN Matthieu donne pouvoir à Mme BLANDIE Marie-Christine, M. PEDROSA Raphaël donne pouvoir à M. METGE Jean-Paul, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique donne pouvoir à M. BONNASSIOLLE Daniel, Mme VILLENEUVE Jocelyne donne pouvoir à Mme MOUSSU-RIZAN Renée

Etai(ent) absent(s) :

Mme PAYOT Marie

Etai(ent) excusé(s) :

M. DE VICARI Olivier, Mme HONTAA Corinne, M. JUNQUET Fabien, M. MIMIN Matthieu, M. PEDROSA Raphaël, Mme TRIEP-CAPDEVILLE Monique, Mme VILLENEUVE Jocelyne

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme DURAND Pascale

Numéro interne de l'acte : DEL_2025_053

Objet : CREATION D'UN EMPLOI POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE A LA MAISON CARREE

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal la création d'un emploi non permanent d'agent du patrimoine à temps non complet pour assurer l'accueil des visiteurs pendant les expositions, effectuer les visites guidées des expositions temporaires de la Maison Carrée et pour participer à la mise en place et à la gestion des événements.

L'emploi serait créé pour la période du 01/11/2025 au 31/01/2026.

La durée hebdomadaire moyenne de travail serait fixée à 17h30.

Cet emploi appartient à la catégorie hiérarchique C.

L'emploi serait pourvu par le recrutement d'un agent contractuel en application des dispositions de l'article L.332-23 1° du Code général de la fonction publique qui permet le recrutement d'agent contractuel pour faire face à un accroissement temporaire d'activité pour une durée maximale cumulée de 12 mois par période de 18 mois consécutifs.

L'emploi pourrait être doté du traitement afférent à l'indice majoré 366.

CECI ETANT EXPOSE,

Vu l'avis favorable de la commission Finances et Administration générale du 22 octobre 2025,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DECIDE**
- la création à compter du 01/11/2025 d'un emploi non permanent à temps non complet d'agent du patrimoine représentant 17h30 de travail par semaine en moyenne ;
 - que cet emploi sera doté du traitement afférent à l'indice majoré 366 ;

AUTORISE le Maire à signer le contrat de travail correspondant ;

PRECISE que les crédits suffisants sont prévus au budget de l'exercice.

VOTE : Adoptée à l'unanimité

N'a pas pris part au vote : M. BONNASSIOLLE Pierre

Le Secrétaire de séance,

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.
Ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait certifié conforme.
Fait à NAY
Le Maire,
Signé BB
Bruno BOURDAA